

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 10 f.
Six mois. . . . . 19
Un an. . . . . 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 28 JUIN 1871

Élections du 3 juillet A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NORD.

Candidats du Comité national :

De NÉDONCHEL, propriétaire-agriculteur, Maire de Jolimetz, près Le Quesnoy.

Alfred DUPONT, Avocat à Douai, ancien Bâtonnier, Président de la société d'agriculture, sciences et arts.

BULLETIN QUOTIDIEN

La souscription à l'emprunt national est close. Elle a dépassé de beaucoup les prévisions les plus optimistes ; on l'évalue à quatre milliards ; la France seule aurait donné plus de deux milliards.

La Nouvelle Correspondance de Vienne prétend que M. Thiers aurait envoyé des instructions aux représentants de la France, relativement à la question romaine, qui contiendraient à peu près les idées suivantes :

« La France ne peut naturellement être indifférente à ce que le chef de la catholicité, de la religion de la majorité des Français, se trouve, de fait, sujet d'un autre prince. Mais la France est forcée de se soumettre à un fait accompli qu'elle n'était pas en mesure d'empêcher et que l'Europe a laissé s'accomplir. Elle ne pourrait, dans le cas où la question italienne serait soulevée à nouveau, faire autre chose que des efforts, en évitant les mesures violentes contre l'Italie pour amener un état de choses qui serait établi avec le concours du Pape, de l'Italie, et de la France. »

Nous attirons l'attention particulière de nos lecteurs sur le compte rendu de la séance d'hier, de l'Assemblée nationale. Un député a fait des révélations très instructives sur les tripotages auxquels ont donné lieu de la part du conseil français à New-York, les fournitures militaires faites à la délégation de Bordeaux par des maisons américaines.

LETTRÉ DE PARIS

Paris, 27 juin.

Les préventions de l'Assemblée contre Paris se raisonnent parfaitement parmi les membres de la droite pris en masse ; mais individuellement, les membres de cette fraction de la Chambre ne se font pas plus faute que ceux de la gauche de fréquenter Paris, plus qu'il ne convient pour la stricte exécution de leurs mandats de députés. On ne rencontre qu'eux sur les boulevards, dans les cafés, les clubs et les théâtres, et il en résulte que, sauf les séances où M. Thiers doit parler, l'Assemblée est rarement en nombre réglementaire pour délibérer.

Le travail électoral se poursuit régulièrement mais sans entrain. Les cinq journaux différents de l'Union Parisienne tiennent leurs séances rue Turbigo et s'agitent beaucoup pour la composition de leur liste. On affirme aujourd'hui que cette liste ne paraîtra que mardi ou mercredi prochain ; mais, comme elle portera les mêmes noms que celle de l'Union, il suffira de la huitaine de jours qui restera pour discuter les trois ou quatre candidatures qui seules donneront une signification politique au club de la rue Turbigo.

La candidature de M. Haussmann fait son chemin. Dans une lettre que l'ancien préfet adresse à un ami et que les journaux publient sous le titre de manifeste électoral, M. Haussmann se pose, non pas comme candidat Bonapartiste, mais exclusivement comme conservateur et homme de l'autorité. Il rappelle comme il a été brusquement démissionné par l'empire, à une époque où il venait de faire de Paris la plus belle capitale du monde. Il ne désavoue pas pour cela ses sentiments de respect et de reconnaissance pour l'Empereur, mais l'événement lui donne le droit de rappeler qu'avant d'avoir servi Napoléon III, il avait eu l'honneur de se dévouer de même à la dynastie d'Orléans, et il ajoute que chez lui : « le sentiment de l'autorité lui a appris en tout temps le respect de toutes les supériorités et la soumission, en toute circonstance, à la loi du devoir. »

J'é cite ce programme et ces paroles parce qu'ils démontrent que le Bonaparte

tisme lutte par ses hommes dans l'arène électorale ; il a grand soin de ne pas lutter lui-même. M. Haussmann, réduit à invoquer les services qu'il a rendus à la monarchie de Juillet, en dit très long sur l'impuissance des Bonapartistes.

La question du lendemain des élections vient d'être posée et très nettement résolue par un journal de Londres dont les attaches légitimistes et orléanistes sont très connues. L'Observer publie une sorte de programme qui, à l'en croire, résume les intentions des chefs des deux branches de la famille royale. « Si, dit-il, le résultat des élections complémentaires est monarchique, la majorité de l'Assemblée proposera le vote d'une constitution après l'adoption de laquelle la couronne serait offerte au comte de Chambord. »

« Il est assez probable, dit le journal anglais, que ce dernier refusera l'acceptation de cette couronne, dont les pouvoirs sont subordonnés à une constitution non octroyée, incompatible avec les traditions de sa maison. Dans ce cas, le comte de Paris l'accepterait sous l'agrégation du comte de Chambord, et ainsi se perpétuerait, par voie de contrat, la légitimité dont la maison d'Orléans ne sera le représentant ni, qu'après la mort sans héritiers du comte de Chambord. »

Cette version de l'Observer suppose évidemment qu'en dépit des démentis qui ont été donnés à la nouvelle de la fusion des deux branches, cette fusion est un fait accompli. La Gazette de France le suppose également et elle trace dès à présent la série de démarches que les princes d'Orléans auront à faire pour se mettre légalement et loyalement en possession du trône que le comte de Chambord refusera d'occuper.

Je crois, quant à moi, que toutes ces discussions sont très prématurées. La fusion peut exister en haut lieu, ou être sur le point de se faire entre les chefs des deux branches, mais elle est loin d'être faite entre leurs parti sans et je crois même pouvoir prédire qu'entre eux elle ne se fera jamais de bonne grâce. Il suffit de lire les comptes rendus des séances de l'Assemblée, pour se heurter à chaque pas à la ligne de démarcation qui sépare les Orléanistes des légitimistes, et comme cette ligne est principalement tracée avec des ambitions et des intérêts personnels, je doute qu'il soit possible de l'effacer de sitôt.

D'ailleurs, la théorie du provisoire, si chaudement patronnée par M. Thiers, gagne constamment du terrain. Vous avez vu récemment l'ancien antagoniste du grand ministre, M. Guizot, plaider de son côté pour le maintien du statu quo, qu'il faut, à son avis, prolonger assez longtemps pour que M. Thiers ait eu le loisir de refaçonner la France au régime constitutionnel. Alors seulement, dit M. Guizot, le moment sera venu, de rappeler la famille d'Orléans.

La souscription pour l'emprunt préoccupe beaucoup le monde des affaires. Les ordres de l'étranger arrivent en masse. Le succès de l'opération paraît devoir être colossal.

F. E. T.

Dépêches Télégraphiques

Service particulier du journal de Roubaix

Paris, 28 juin 1871.

D'après les résultats connus hier soir, l'emprunt de deux milliards est couvert et la souscription est close.

Paris, 28 juin, 10 heures.

L'affluence des souscripteurs était telle, hier, à Paris que beaucoup de personnes n'ont pu souscrire.

Plusieurs journaux disent que la souscription a atteint quatre milliards.

La France seulement a souscrit au moins deux milliards.

On affiche à l'instant un avis du ministre des finances confirmant que la souscription de l'emprunt est close.

Les journaux républicains qui soutiennent avec une énergie remarquable les candidatures de MM. Testelin et Faidherbe, jettent feu et flamme, parce que nous avons osé toucher à leurs candidats.

Au lieu de vous mettre en frais de sentimentalité à propos de M. Testelin et de M. Faidherbe, que nous n'attaquons qu'au seul point de vue politique, et loyalement, quoique vous en disiez, vous auriez bien mieux fait, ce nous semble, de rougir des principes de la Commune avant qu'elle ait été vaincue.

Aujourd'hui, parbleu, qui donc la défend ? Félix Pyat lui-même, tant qu'il a été sur le sol français, n'a-t-il pas jeté son froc commun aux orties et ne s'est-il pas caché, dit-on, sous les habits d'un des prêtres qu'il avait fait fusiller ?

Après tout, qu'avons-nous dit, et pourquoi cette grande colère, cette pudeur effarouchée qui sent son mauvais aloi d'une lieue ?

Tenez, puisqu'il le faut, reprenons et précisons.

De M. Testelin nous avons dit, et nous ne craignons pas de le redire, qu'il est ardent républicain, qu'il a été un des plus chauds partisans de la guerre à outrance, et que, si l'on avait suivi son impulsion et ses conseils, nos malheurs seraient devenus irréparables, car il voulait sacrifier tout ce qui restait d'hommes et d'argent dans le pays, pour continuer la lutte.

Est-ce vrai cela ? ne rougissez pas, ne vous voilez pas la face, mais reconnaissez que nous n'avançons pas un mot qui ne soit l'expression de la vérité, et la vérité n'a rien qui doive vous effrayer.

Nous avons dit qu'il était entretenu dans ces idées par M. Gambetta, le fougueux tribun dont il était l'ami particulier, par ce Gambetta qu'un de vos amis appelait un fou furieux.

Nous avons dit encore qu'irrité de voir l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé de continuer une guerre d'extinction si peu conforme aux intérêts de la France, il avait cru pouvoir se répandre en reproches acerbes contre les mobiles et les mobilisés du Nord, les rendant responsables de nos revers dont on ne pouvait certes pas les accuser.

Avions-nous tort et faut-il citer les expressions qui sont sur les lèvres de tout le monde et que M. Testelin n'a pas craint de prononcer devant un public nombreux.

Voilà, cela n'a rien qui puisse vous effrayer, Messieurs les démocrates, et peut-être pourriez-vous l'entendre dire sans que vos fronts se couvrent du coloris des coquelicots.

Allons, prenez un peu sur vous-mêmes, et ne nous accusez pas ainsi de vous faire honte, nous vous prendrions pour des pensionnaires.

Quant à M. Faidherbe, c'est autre chose, et nous sommes bien forcé de mettre avec lui les points sur les i, puisque l'Echo du Nord nous annonce que ce candidat se fâche et demande aux juges de décider entre ses adversaires et lui.

Nous avons dit que M. Faidherbe est républicain : nous serons-nous trompé, par hasard ? nous l'apprendrions avec plaisir.

Nous avons dit que M. Faidherbe n'a pas combattu dans les rangs de l'armée contre la commune et nous avons exprimé le regret que cette absence nous occasionnait.

Nous nous sommes demandé quel motif inconnu avait pu tenir ainsi à l'écart un général dont l'influence, tant sur l'armée que sur la population, pouvait être grande.

Nos adversaires ne jugent pas à propos de répondre, ils rougissent, c'est commode et se voilent la face, ce qui est assez cocasse, soit dit en passant.

Que M. Faidherbe déclare nettement et catégoriquement les motifs de cette abstention rendue bien plus surprenante encore par la mise en disponibilité dont il fut l'objet, sur sa demande, et nous nous engageons d'honneur à publier in extenso ses explications.

Tant que cela n'aura pas eu lieu et tant qu'au lieu de profession de foi, M. Faidherbe répondra aux journaux de Lille par des plaintes en justice, nous nous croirons le droit de dire et de répéter que M. Faidherbe est un grand général, mais qu'il n'a aucune des qualités, qui, à notre avis, font un homme politique et un député.

(Emancipateur) A. HATTU.

On lit dans le Memorial de Lille : « Nous recevons une lettre intitulée : « le général Faidherbe jugé par lui-même. » Nous ne croyons pas devoir la publier intégralement parce que notre honorable correspondant nous adresse

des réflexions trop bienveillantes pour que nous puissions les reproduire, et qui nous touchent profondément.

Après avoir apprécié sévèrement, mais avec justice la réponse du général, disant pour toute explication : « J'ai envoyé des canons à Versailles, » ce qui, selon notre correspondant, n'a qu'un mérite relatif, car ces canons et cet armement, il ne les a pas tirés de sa poche, notre correspondant ajoute :

En présence de cette lettre du général Faidherbe, qui n'explique rien que son embarras, je me suis mis à chercher la solution de cette question que chacun se pose plus que jamais en voyant l'attitude et les accointances de celui qui sollicite nos suffrages. Comment le général a-t-il pu de parti pris résister à l'appel qui lui était fait au nom de l'ordre, de la civilisation, de la France en péril ?

Eh bien, cette solution, je crois l'avoir trouvée dans la récente brochure de M. Faidherbe sur la réforme de l'armée, et je me persuade, monsieur le rédacteur, qu'il n'est pas sans intérêt pour vos lecteurs de la connaître.

Dans cette brochure, M. Faidherbe se posant tout à la fois en moraliste et en homme de guerre, émet des principes, en petit nombre, mais enfin il y en a et leur rareté même ajoutée à l'importance que l'on doit y attacher.

Or, un des principes fondamentaux, selon lui, de la réforme de l'armée, c'est qu'il soit bien entendu que « jamais elle ne doit servir à la répression des troubles publics. » La société, ajoute notre correspondant, se gardera comme elle pourra !

Voilà donc le mot de l'énigme. En refusant d'aller à Versailles, M. Faidherbe a été conséquent avec lui-même ; c'était pour lui une question de principe.

Le reste de la lettre est le développement de cette pensée. Notre correspondant conclut en disant que si M. Faidherbe peut être un bon général, c'est à coup sûr un politicien dangereux. Or, c'est un politicien en qui les populations puissent avoir confiance qu'il faut envoyer à l'Assemblée.

M. le directeur du Courrier du Pas-de-Calais adresse la lettre suivante à M. le général Faidherbe :

Monsieur le général, J'étais absent lorsqu'on a notifié votre lettre du 25 juin dans mes bureaux. J'y aurais sans cela immédiatement répondu.

Avez-vous bien lu l'article contre lequel vous vous élevez ? Je n'ai jamais affirmé qu'on vous eût offert et bien moins encore donné un commandement. J'ai dit seulement que vous ne l'aviez pas demandé, ce que vous ne contestez pas.

Quant aux offres qui ont pu vous être faites, je me suis hâté d'ajouter, n'étant pas dans les secrets de M. Thiers, je ne savais rien de positif à cet égard.

Vous avez eu la bonté de mettre à la disposition du gouvernement toutes les troupes, toute l'artillerie, tout le matériel dont vous disposez. Je me demande si, à moins de vous mettre en rébellion comme les Bellevillois, il vous eût été possible de faire autrement.

Vous vous plaignez qu'on ait changé les chefs, mais quelques-uns d'entre vos lieutenants ont fait vaillamment leur devoir à Paris, et je citerai notamment le brave général Derroja, qui vous a été d'un concours si précieux pendant votre campagne du Nord.

Alors, dit que vous aviez été mis en disgrâce ?

Nullement. J'ai toujours soutenu le contraire ; mais j'ai seulement rappelé que vos amis les journaux républicains l'avaient affirmé, et vous ne pouvez pas ignorer avec quelle passion ils ont attaqué à ce propos le gouvernement de M. Thiers, dont je ne me porte nullement, croyez-le bien, le défenseur.

La presse Lilloise cite aujourd'hui des articles du Progrès et de l'Echo du Nord qui ne vous laissent aucun doute sur la maladresse de vos amis.

Ah ! les amis, monsieur le général, quelle lourde charge pour ceux qui, comme vous, en ont beaucoup. . . trop !

L'un d'eux s'écriait hier, dans l'Ordre, d'Arras, à déflorer, par des explications anticipées, l'ouvrage que vous annoncez sur votre conduite militaire et que je lirai, n'en doutez pas, avec le plus vif intérêt.

Je ne comprends pas trop que vous répudiez le titre d'ami de Gambetta. Bien des gens dignes de foi vous ont entendu faire son éloge, comme il a fait le vôtre.

Vous n'étiez pas pour la guerre à outrance.

J'en prends volontiers acte, mais c'est le seul point, — et votre conduite a toujours permis de supposer le contraire, — sur lequel nous ne soyons pas d'accord.

Il reste établi que votre candidature dans le Pas-de-Calais n'est pas sérieuse ; que vous n'optez pas pour ce département, et qu'en y prêtant votre nom en vue d'une lutte électorale, vous servez des combinaisons d'ailleurs fort transparentes.

Cela suffit, avec le doute permis sur vos véritables opinions politiques, pour que les

DIRECTEUR-GÉRANT : J. MESSOUX

Le Nord de la France :
Trois mois. . . . . 11 f.
Six mois. . . . . 22
Un an. . . . . 44

ANNONCES : 25 centimes la ligne.
Régimes : 25 centimes.
On traite à forfait.

électeurs, peu flattés du rôle qu'on leur fait jouer, ne prennent pas plus au sérieux que vous-même une candidature provisoire, et qui fait l'office d'un cas, politique.

Grand joie au camp révolutionnaire ! Tous les journaux démocratiques annoncent d'une manière formelle que M. Gambetta accepte la candidature à Paris. On sait que ses amis de province ont également relevé la tête.

M. Laurier, seul, paraît corrigé. Il ne faut pas laisser passer sous silence les paroles qu'il a prononcées samedi à Marseille en défendant un des dix-sept accusés traduits au conseil de guerre.

« La France se meurt d'indiscipline, a-t-il dit, et il ajoute :

« Laissez-moi vous demander pardon ; nous avons pendant quinze ans attaqué l'armée, nous nous sommes moqués d'elle sur tous les rythmes et sur tous les tons. Je vous en demande pardon. Nous sommes des railleurs ; nous avons raillé la patrie, nous avons raillé l'armée ; je vous en demande pardon en mon nom et au nom de mon parti. . . . . Je suis de ceux qui savent ce que c'est que la discipline dans ce pays qui s'est montré encore également capable de supporter la tyrannie et incapable de supporter la discipline. »

En se laissant aller à de telles expansions, M. Laurier ne cherche pas seulement un moyen de défense ; dans l'intérêt de son client, il pourrait s'engager lui-même et s'humilier ; mais il n'engagerait pas son parti. Sa plaidoirie pour l'accusé Bouchet, réfractaire marseillais, est une amende honorable, une rétractation des doctrines et des actes qui ont amené en grande partie les ruines morales et matérielles de la France. Il faudrait que ces paroles eussent un grand retentissement dans le pays ; elles y produiraient un effet plus salutaire que celui qu'on peut attendre des manifestes équivoques et des euphémismes de la gauche.

Une note d'histoire locale

LA VÉRITÉ SUR LA DÉMISSION du Lieutenant-Colonel DUBREUIL des mobilisés du Nord

Les populations de Roubaix et de Tourcoing m'ont toujours montré tant de sympathie et d'estime, alors qu'elles m'avaient élevé à une position militaire à laquelle je n'aurais jamais osé prétendre, que je crois qu'il est de mon devoir de leur donner l'historique des causes qui ont amené ma démission de lieutenant-colonel.

Pendant longtemps il ne m'avait pas été permis de causer, car j'étais soldat, et toute publication m'était interdite, mais aujourd'hui que le licenciement de la garde nationale mobilisée est un fait bien accompli, je puis, sans crainte de compromettre personne, publier sans rancune comme sans esprit de parti, tout ce que je sais relativement à l'entrée en campagne des mobilisés du Nord, unissant en cela ma voix à celle de M. le colonel Bel, que je remercie en mon nom personnel et au nom de tous les mobilisés que j'ai eu sous mes ordres de la défense courageuse qu'il a prise de nos soldats improvisés.

A cet effet, je crois que je ne pourrai rien faire de mieux, que de donner connaissance du rapport que j'ai fait à la suite de ma démission. L'on verra combien alors étaient justes mes prévisions et combien j'avais raison de protester contre une entrée en campagne aussi prématurée que celle des mobilisés du Nord.

Ce rapport, écrit sous l'impression douloureuse de la révocation, a été fait le 19 décembre ; à part quelques expressions un peu trop vives, je le laisse absolument tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT

Appelé à faire partie de la portion active prise dans la garde mobilisée, il est de mon devoir de relater les différentes circonstances dont ma mémoire a conservé le souvenir fidèle, depuis le jour où j'ai été élu chef du bataillon des mobilisés de Roubaix, jusqu'au moment où j'ai dû donner ma démission de lieutenant-colonel.

Un exemplaire de ce rapport sera déposé chez M. D., un deuxième chez M. M., un troisième chez M. J.

S'il arrive que je doive mourir à la tâche mes amis voudront bien, pour l'honneur de la vérité, traduire au ban de l'opinion publique, ceux-là qui conduisent à l'anéantissement une des forces vives de la défense nationale.

Par tous les moyens possibles, il faut que tout le monde soit fixé un jour sur la manière dont la campagne est dirigée,